

France ADOT au collège du Querpon : des personnes greffées ont témoigné

En France, 25 000 personnes attendent un organe, pour 5 000 dons. France ADOT 35, association pour le don d'organes et de tissus humains, est intervenue au collège du Querpon. Cette association organise des rencontres pour un public scolaire et universitaire avec un greffé, une famille de donneurs, ou de donneurs ou receveurs de moelle osseuse. Trois personnes de France ADOT, greffées, ont échangé trois fois une heure avec 25 élèves de 3^e sur la pause méridienne.

La participation des collégiens était basée sur le volontariat, avec un objectif d'information, expose Véronique Beaux, la principale : « L'idée est que les enfants sachent ce qu'est le don d'organes. Nous sommes dans un monde complottiste, et les enfants ont des idées reçues et des inquiétudes. Et pour moi, l'incarnation et l'identification, ça vaut tout ». Toute personne est présumée avoir consenti au don de ses organes sauf si elle



s'inscrit au registre national des refus. Le prélèvement est gratuit et anonyme.

La mort du donneur doit être médicalement constatée par deux médecins. Un entretien avec les proches est organisé par l'équipe médicale. Le médecin qui procède à un prélèvement d'organes sur une personne décédée doit assurer la meilleure restauration possible du corps.

Lorsque la personne décédée est un mineur, le prélèvement ne peut avoir lieu qu'à la condition que chacun des parents donne son accord par écrit. Toutefois, s'il n'est pas possible de consulter l'un des parents, le prélèvement peut avoir lieu à condition que l'autre parent donne son accord par écrit.

France ADOT 35, suite à la baisse des aides publiques,

recherche de nouveaux financements basés sur des dons qui ouvrent le droit à une réduction fiscale de 66 % des sommes versées. Les élèves sont heureux d'avoir participé à ces rencontres très ouvertes au cours desquelles les intervenants ont répondu à toutes leurs questions. Ce sujet est complexe et s'adresser directement à des jeunes contribue à une information efficace. Le site officiel service-public.fr donne tous les éléments relatifs au don d'organe, en particulier la démarche pour marquer son refus à autoriser le prélèvement sur son corps.

- Pour tout savoir sur les dons d'organes et de moelle osseuse : france-odot.org
- Contacts : franceadot35@gmail.com - 0223207725.